

Belgique, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg, Suisse, États d'Allemagne, Empire d'Autriche, Belgique (Service), Royaume d'Italie, Grande-Bretagne, Malte.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (A).	d°	1 70	»	0 02
États Pontificaux, villes de la Turquie et de l'Égypte où existent des bureaux de poste français, ou des bureaux de poste autrichiens, Moldavie, Valachie, Danemark.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (A).	d°	2 00	»	0 02
Suède, Norvège, Russie, Pologne, Royaume de Grèce.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (A).	d°	2 40	»	0 02
Brésil, Shang-Haï, Possessions anglaises d'Asie, Maurice, Nouvelle-Calédonie, Sud, Victoria, Queensland, Australie occidentale, Nouvelle-Zélande, Accra, Siébéne, Sierra-Léone, Canada, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Ile du Prince-Édouard, Terre-Neuve.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Lettres chargées affranchies jusqu'à destination (A).	d°	2 40	»	0 35
États-Unis de l'Amérique du Nord.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Imprimés affranchis jusqu'au port américain d'embarquement (A).	d°	2 40	»	0 55
Pays d'outre-mer, sans distinction de parages.	Lettres ordinaires { affranchies jusqu'à destination (B) } Imprimés affranchis jusqu'au port d'embarquement du pays d'origine (A).	d°	2 40	»	0 55

(A) Affranchissement obligatoire. (B) Affranchissement facultatif.